



AS/Per (2016) PV 03

9 janvier 2017

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue à Nicosie (Chypre)
le 25 novembre 2016**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 23 janvier 2017.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 9h30 sous la présidence de **M. Agramunt**, Président de l'Assemblée.

La **Commission permanente** se réunit à un moment historique des négociations sur la réunification de Chypre. Les derniers pourparlers en Suisse n'ont pas abouti au résultat escompté. L'Assemblée parlementaire encourage le président chypriote Nicos Anastasiades et le dirigeant chypriote turc Mustafa Akinci dans leurs recherches d'une solution pour mettre fin à un conflit de 42 ans. Aujourd'hui, le monde célèbre la journée mondiale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A cette occasion le rapporteur général de l'Assemblée sur la violence à l'égard des femmes, Mme Gafarova, souhaite faire une déclaration.

Mme Gafarova rappelle que le combat contre la violence faite aux femmes fait partie des engagements visant à maintenir les valeurs démocratiques. Il est déplorable de constater que des milliers de femmes continuent à périr chaque année et que les auteurs de ces crimes restent impunis. Le travail des parlementaires consiste à rattraper le décalage entre les promesses faites sur le papier et la réalité au quotidien. En complément du soutien aux associations actives dans ce domaine, il convient de s'assurer que les fonds nécessaires sont alloués pour mettre en place les mesures de prévention et d'assistance aux victimes. Au cours de cette année trois nouveaux pays ont ratifié et quatre autres ont signé la Convention d'Istanbul. Les pays qui ne l'ont pas encore fait sont invités à suivre cet exemple pour sortir le phénomène de la violence du silence.

Le Président remercie Mme Gafarova pour sa déclaration.

Les priorités de la présidence chypriote du Comité des Ministres interviennent dans un contexte difficile marqué par les menaces terroristes, la crise des réfugiés, la montée de la rhétorique nationaliste, populiste et extrémiste, ainsi que l'apparition en Europe de nouvelles lignes de division. Les priorités déclarées ont comme objectif de renforcer la sécurité démocratique en Europe, qui relève de l'effort commun de tous les Etats et acteurs européens. La Convention européenne des droits de l'homme est au cœur de l'action du Conseil de l'Europe. Par conséquent, l'engagement de la présidence au maintien du système de la Convention, y compris l'exécution des arrêts, est hautement apprécié, en particulier, à la lumière du 55^{ème} anniversaire de l'adhésion de Chypre à la convention. Les efforts de Chypre pour promouvoir l'action du Conseil de l'Europe destinée à parachever la nouvelle Convention sur les infractions liées aux biens culturels sont salués. L'Assemblée s'engage à promouvoir cet instrument dans les Etats membres. La commission de l'Assemblée sur l'égalité et la non-discrimination apportera son soutien aux activités de la présidence relatives aux droits des personnes handicapées. La conférence « Les droits sociaux dans l'Europe d'aujourd'hui » permettra de consolider la mise en œuvre de la Charte sociale européenne. La conférence « L'éducation : une option sûre pour la démocratie » permettra d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des aspects éducatifs du Plan d'action sur « la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme » et du « Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019) ». L'initiative de l'Assemblée #NiHaineNiPeur, qui a recueilli le support d'un grand nombre de parlementaires, contribuera à ces activités. Enfin, l'Assemblée apportera tout son soutien au processus de consultation sur la tenue d'un 4^{ème} sommet des chefs d'Etats du Conseil de l'Europe que la présidence appelle de ses vœux.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE PAR M. DEMETRIS SYLLOURIS, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE CHYPRE

Le président souhaite à la Commission permanente la bienvenue à Nicosie.

La défense des valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe est d'une importance primordiale dans l'Europe d'aujourd'hui. Les pays européens partagent les mêmes préoccupations qui ont été identifiées - les différends entre Etats membres du Conseil de l'Europe, la crise économique et la crise des migrations - et leur résolution exige un effort concerté et inclusif, y compris celui de la Fédération de la Russie.

La crise des réfugiés provoquée par des conflits, dont certains se trouvent à la porte de l'Europe, est un drame d'êtres humains qui tentent de survivre. La paix et la sécurité ne vont pas de soi, les Chypriotes en sont conscients car 37% de l'île reste occupée par la Turquie. Le désir de la population de l'île est de vivre dans un environnement sans conflit, dans le bien-être social et le respect des droits de l'homme. Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les textes de l'Organisation des Nations Unies vont dans ce sens en tenant compte de la diversité multiculturelle. Afin que la réunification devienne réalité, il faut éviter les politiques à géométrie variable.

La crise de la migration, sans précédent, pousse les victimes des conflits armés, des guerres ou de difficultés économiques à quitter leurs pays en quête d'un avenir meilleur. Il y a une semaine 217 personnes ont accosté à proximité de Paphos. Parfois, ces personnes périssent ou deviennent les victimes des trafiquants d'êtres humains. Il est de notre devoir de les protéger. Pour cela il faudrait repenser les anciennes politiques. Par ailleurs, les pays qui ont encouragé les interventions militaires à l'origine de la crise ont une plus grande part de responsabilité. La situation à Alep et la poursuite du conflit en Syrie ont ouvert une boîte de Pandore. Si des erreurs ont été commises dans le passé, elles doivent être rectifiées pour réinstaurer la paix.

Les efforts de la présidence visant au renforcement de la sécurité démocratique en Europe ont identifié un nombre de défis que connaissent tous les pays et sur lesquels les parlements nationaux devraient travailler concrètement. Les réunions qui se tiendront à Chypre pendant la présidence permettront d'avoir des échanges de vues fructueux.

Enfin, l'initiative du Président de l'Assemblée, #NiHaineNiPeur, est un important effort d'instaurer la paix en Europe et la présidence chypriote y apporte tout son soutien.

3. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. IOANNIS KASOULIDES MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE CHYPRE, PRESIDENT DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2016) 29

CM/Inf (2016) 30

Le Ministre rappelle que Chypre va assurer les responsabilités de la présidence du Comité des Ministres pour la 5^{ème} fois depuis que le pays est devenu membre de l'Organisation en 1961. La présidence actuelle intervient dans un contexte particulièrement difficile marqué par les difficultés économiques, les discours extrémistes et populistes qui sapent la confiance dans les autorités publiques et les organisations internationales. La campagne de sensibilisation #NiHaineNiPeur, lancée par le Président Agramunt, acquiert une importance particulière. Dans le contexte actuel, le Conseil de l'Europe joue un rôle important du fait de ses organes, son expertise et sa capacité à renforcer la coopération entre les Etats membres. Enfin, afin de renforcer la sécurité démocratique en Europe, nous devons investir celles des institutions démocratiques et des sociétés inclusives qui promeuvent une citoyenneté tolérante et démocratiquement active. L'Assemblée parlementaire, un forum d'expression d'idées politiques, joue un rôle important dans le renforcement de la sécurité démocratique et la restauration de la confiance dans les institutions publiques. Les priorités de la présidence chypriote sont décrites de manière détaillée dans le document distribué. Cependant, certaines méritent d'être soulignées.

La présidence de Chypre attache une grande importance à la protection du patrimoine culturel. La diplomatie chypriote a entrepris une initiative internationale visant à renforcer la protection des biens culturels contre toute destruction et le trafic illicite des biens culturels, en explorant des approches novatrices pour la création de synergies et le renforcement des capacités internationales. La culture, définie comme le patrimoine commun et les valeurs culturelles de l'Europe, fait partie intégrante de l'identité européenne. Par conséquent, Chypre va s'efforcer de finaliser la Convention sur les infractions liées aux biens culturels, action pionnière de l'Organisation dans ce domaine. On espère que la convention sera ouverte à la signature lors de la réunion du Comité des Ministres qui se tiendra en mai 2017 à Chypre.

La conférence « L'éducation : une option sûre pour la démocratie » permet d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des aspects éducatifs de deux plans d'action. Le Commissaire (médiateur) à l'administration et aux droits de l'homme accueillera une table ronde thématique sur les correspondants LGBT gouvernementaux d'Europe. La présidence accueillera également deux débats thématiques à Strasbourg, dont le premier porte sur les droits de l'homme et la sécurité, et le second sur l'approche du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur la crise de la migration.

Construire des synergies est un autre élément important pour favoriser la sécurité démocratique. La présidence se concentrera sur le renforcement du dialogue et de la coopération avec les partenaires régionaux et internationaux. Chypre saisira l'occasion de la présidence pour renforcer les relations de l'Organisation avec ses voisins du sud. L'Assemblée est un important canal de dialogue et de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée qui sont des observateurs auprès de l'Assemblée parlementaire (Israël) ou des partenaires pour la démocratie (Jordanie, Maroc, Palestine).

Il est indispensable de travailler ensemble pour transformer les défis d'aujourd'hui en opportunités pour consolider nos valeurs et principes, et avec persistance et cohérence nous allons, tous ensemble, y arriver.

M. Kox s'interroge sur le progrès accompli dans les négociations sur la réunification de Chypre. **Le Ministre** répond que les négociations ont atteint un niveau avancé de progrès et ce, sans l'intervention des institutions extérieures. Plus de 90% des questions en discussion ont trouvé un accord en ce qui concerne les 4 chapitres internes relatifs à la gouvernance, la représentation auprès de l'Union européenne, l'économie et les propriétés. Concernant le 5^{ème} chapitre - les arrangements territoriaux – les négociations portent sur le retour des réfugiés, le pourcentage du territoire et le littoral. Pour le gouvernement chypriote le consensus sur la question du territoire était une condition préalable nécessaire pour passer à la phase suivante et finale des pourparlers : une conférence internationale multipartite pour discuter de la sécurité. Toutefois, il ne s'agit que d'une pause dans les négociations qui ont bien avancé. La volonté politique des deux dirigeants est d'aboutir à une solution. L'objectif de Chypre est de devenir un pays souverain et indépendant, ce qui ne serait pas possible si le Traité de garantie continuait à s'appliquer et une armée étrangère était présente sur son sol.

Sir Roger Gale souhaite connaître davantage le calendrier des négociations et la date de l'accord final et s'interroge sur les moyens de l'Assemblée parlementaire d'apporter son soutien. **Le Ministre** remercie l'Assemblée pour ce soutien et se dit confiant pour que dans les semaines à venir un nouveau compromis soit trouvé. Aucune partie n'envisage la fin des pourparlers. Les difficultés sont sans doute liées à la volonté de rendre interdépendantes les questions du territoire et de la sécurité. La position du gouvernement grec est que, avant d'engager les discussions concernant la sécurité qui impliquent des pouvoirs externes, toutes les questions internes aient été résolues entre les Chypriotes eux-mêmes. Les deux parties devraient être prêtes à arriver à des consensus.

M. Németh souligne que les pourparlers, qui tendent à la réunification des deux communautés ayant une différente appartenance culturelle et religieuse, correspondent à la mission du Conseil de l'Europe et demande le soutien de l'Assemblée. Il souhaite avoir des précisions sur le rôle des garants des négociations, l'attitude future de Chypre envers l'OTAN et l'éventuel rôle du Conseil de l'Europe dans l'assistance à la mise en place des principaux mécanismes juridiques de la nouvelle entité étatique. **Le Ministre** rappelle que les questions religieuses n'ont jamais été un facteur de division contrairement aux aspirations nationalistes, trouvant d'ailleurs leur source à l'extérieur. Concernant le Traité de garantie, la Turquie souhaite le maintenir en mettant en avant sa propre interprétation relative au droit à l'intervention unilatérale, la Grèce voudrait l'abroger et le Royaume-Uni prendra sa décision après avoir entendu les parties concernées. Le rôle des garants sera décidé lors de la conférence multilatérale en même temps que la décision sur l'avenir du Traité de garantie que, semble-t-il, un seul garant voudrait maintenir. La participation au programme de l'OTAN sur le Partenariat pour la paix, objectif du nouveau gouvernement chypriote élu en 2015, a été contrecarrée par la Turquie. L'assistance du Conseil de l'Europe, et en particulier de la Commission de Venise est bienvenue. Le droit des deux communautés est inspiré du droit commun qui servira de socle nécessaire pour une harmonisation législative.

M. Ariev s'interroge sur les moyens du Comité des Ministres pour obtenir la mise en œuvre des résolutions concernant l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de la Russie et l'agression militaire de la Russie en Ukraine de l'Est. **Le Ministre** rappelle que la situation en Ukraine est une préoccupation permanente du Comité des Ministres dont l'approche vise à une solution pacifique du conflit, à la nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk, au respect de l'intégrité territoriale et au respect des droits de l'homme. Le 12 août 2016, le Président du Comité des Ministres a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé sa préoccupation quant à la montée des tensions en Crimée. Le Comité des Ministres a approuvé le programme d'assistance à l'Ukraine comprenant le soutien au déroulement des élections locales, les réformes constitutionnelles, la réforme de la justice, la décentralisation, la protection des minorités et des investigations lors des incidents violents pendant la manifestation de Maïdan et ceux d'Odessa. Concernant les sanctions, celles-ci sont décidées par le Conseil de l'Union européenne à l'unanimité.

M. Gutiérrez se demande si les défis auxquels fait face l'Europe aujourd'hui, comme la crise de la migration, la montée de populisme, le Brexit, n'offrent pas un moment opportun pour consolider le projet européen. **Le Ministre** souligne à titre préliminaire que toutes les décisions prises de manière démocratique, y compris le Brexit ou l'élection de M. Trump, doivent être respectées. Une partie de la réponse tient au fait de nous en tenir nous-mêmes à nos valeurs des droits de l'homme. Le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention de la radicalisation des jeunes, l'exclusion sociale, la protection des minorités, les migrants, les droits des LGBT, le combat contre les crimes de haine et autres prépare le terrain pour la citoyenneté démocratique qui privilégie la prééminence du droit et la sécurité démocratique.

Mme Centemero se félicite que la priorité importante que constitue la citoyenneté démocratique soit également considérée dans son aspect historique. La commission sur l'égalité et la non-discrimination dirige ses efforts contre les discours de haine à l'égard de la communauté LGBTI. Quel est le contenu de la citoyenneté démocratique eu égard à la question du genre ? **Le Ministre** se félicite du cadre de référence

pour la culture démocratique lancé à Bruxelles en présence des ministres de la culture. A l'issue d'une conférence qui se tiendra dans le cadre de cette initiative, une réunion sera organisée pour décider les mesures à prendre pour approuver le programme sur la citoyenneté démocratique dans l'éducation secondaire. Ce programme devrait rappeler aux jeunes les valeurs de la société et les encourager à combattre la radicalisation venant d'internet.

M. Xuclà rappelle que l'Assemblée entretient des relations étroites avec les pays qui se trouvent sur la rive sud de la Méditerranée. Quelles sont les perspectives du développement de la Libye et de l'Egypte après la fin du printemps arabe ? **Le Ministre** assure du maintien des relations avec les pays voisins, en particulier ceux qui ont adhéré à des conventions du Conseil de l'Europe. Il est indispensable de favoriser les efforts visant à la stabilité. Le Comité des Ministres n'a pas pris de décisions récentes concernant la Libye. Chypre suit la situation de près. Concernant l'Egypte l'élément clé reste la stabilité. Beaucoup de progrès ont été accomplis en matière de démocratie et il reste beaucoup à faire en matière de droits de l'homme.

M. Schrijver se félicite de l'organisation par la présidence du séminaire sur «les normes minimums de la détention des migrants irréguliers en instance d'expulsion». Que pourrions-nous faire pour assurer l'égalité des droits dans une Europe mise sous la pression des flux migratoires ?

Mme Kavadia estime nécessaire d'accorder plus de temps aux négociations sur la réunification de l'île. Les dirigeants des deux communautés sont les personnes le mieux placées pour décider du sort de leurs communautés respectives. La Grèce est confrontée à une crise des migrations sans précédent. Que pourrait faire la présidence chypriote pour convaincre les dirigeants de certains pays que le problème des réfugiés n'est pas un problème grec ou italien mais bien un problème européen et que la solution ne passera pas par la construction d'un mur ?

Le Ministre rappelle la position du Comité des Ministres : la résolution de la crise est de la responsabilité de l'ensemble des Etats membres qui ont des engagements internationaux conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, la Convention européenne des droits de l'homme ou encore la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Les activités du Conseil de l'Europe consistent à suivre le respect de ces engagements. Le Secrétaire général a désigné un représentant spécial sur les migrations et les réfugiés qui a déjà effectué plusieurs visites en Grèce, en Italie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en France. Il a formulé plusieurs suggestions relatives à l'assistance, l'amélioration des conditions d'accueil, un procès équitable pour déterminer le statut de réfugié et la lutte contre la traite des êtres humains. Par ailleurs, le Secrétaire général a annoncé la préparation du plan d'action sur la protection des enfants réfugiés car les mineurs sont particulièrement vulnérables. Il est indispensable de trouver un équilibre entre la manière de traiter la crise et le respect des droits de l'homme. Un nombre d'autres principes qui découlent de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, comme le principe de non-refoulement, doivent également être respectés par les Etats membres. Enfin, la Grèce et l'Italie ont accueilli la plus grande partie des migrants, d'autres Etats doivent aussi faire preuve de solidarité et d'assistance.

Sir Roger Gale prend la présidence.

4. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 14205

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants, tels qu'ils figurent dans le document Doc.14205.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2016) 08
et addendum

La Commission permanente **approuve** les changements intervenus dans la composition des commissions de l'Assemblée, tels qu'ils figurent dans le document Commissions (2016) 08 et addendum 01.

6. DEMANDE DE DÉBAT D'ACTUALITÉ

Le président informe la Commission permanente qu'aucune demande de débat d'actualité n'a été déposée.

7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2016) OJ 03rev.

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

8. TROISIÈME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (23 – 27 janvier 2017)

AS/Bur (2016) 56 rev.

Conformément à l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la première partie de session de 2017.

9. RENVOIS, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE RENVOIS EN COMMISSION

AS/Per (2016) 08

La Commission permanente **approuve** les renvois et les transmissions aux commissions, tels qu'ils figurent à l'annexe I.

Le Président reprend la présidence.

10. PROJET DE DÉCLARATION

AS/Per (2016) 09

Le Président présente le texte de la déclaration, approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents, intitulé « Appel en faveur d'un processus réellement inclusif pour faire face aux défis actuels ». Le texte mentionne les défis auxquels l'Europe est confrontée : le terrorisme, la crise des migrations, l'euroscepticisme, les discours populistes et nationalistes, la persistance des conflits gelés ou ouverts, les guerres aux frontières de l'Europe. Face à ces défis, il est nécessaire de réévaluer le rôle du Conseil de l'Europe et de l'outiller mieux afin d'y faire face. L'Assemblée doit également entamer une réflexion sur son rôle et les méthodes de travail. La déclaration représente un premier pas vers ces objectifs et doit se lire conjointement avec la déclaration de Sofia adoptée en novembre 2016 et le rapport en préparation « Appel à un sommet du Conseil de l'Europe pour défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe », dont le rapporteur est Mr Nicoletti (Italie/SOC).

M. Gunnarsson réitère sa position exprimée à Sofia qui consiste à mettre en doute le texte en risquant d'affaiblir les normes alors que, au contraire, il est nécessaire d'élever le niveau du respect des droits de l'homme. Par ailleurs, en quoi consisterait la révision des règles du fonctionnement de l'Assemblée à laquelle se réfère la déclaration ?

M. Schwabe valide la liste des défis cités par la Président et estime également nécessaire de préserver le respect des valeurs. Quelle sera la procédure à suivre après l'adoption de la déclaration, quel sera son calendrier et les objectifs intermédiaires ? Quels sont les mécanismes et les instruments que la déclaration appelle à réviser ?

Mme Brasseur soutient les orateurs précédents sur le fait qu'il ne faut pas affaiblir les normes de l'Organisation. L'Assemblée n'est pas uniquement un forum de dialogue, mais implique également le travail sur les conventions contraignantes. Quelles règles internes de l'Assemblée sont à réviser ? Par ailleurs, dans le paragraphe 4 du projet de texte il serait judicieux de remplacer « commencer à réfléchir » par « continuer à réfléchir » car dans le passé l'Assemblée a déjà mené un travail de réflexion sur son identité et ses méthodes de travail.

M. Rouquet souhaite que le travail de réflexion se fasse au niveau national en concertation avec les dirigeants nationaux. Lui-même a récemment organisé un colloque sur l'avenir du Conseil de l'Europe avec la participation de hauts responsables politiques. Les résultats d'une concertation des délégations nationales pourraient servir de base solide pour l'éventuel sommet. La question du financement et de la croissance nominale zéro doit impérativement être discutée.

M. Arieu se félicite de la déclaration qui énumère des défis et cherche une solution pour y remédier. Si le débat sur le changement du Règlement est lancé, devrait s'en charger une commission où des représentants de tous les Etats membres siègeraient. Le paragraphe 1 devrait être modifié de manière à compléter les défis énumérés par « l'annexion de territoires de pays voisins ». Dans le paragraphe 5, s'agissant de la révision des règles du fonctionnement de l'Assemblée, il propose de remplacer « doivent être

revus» par «pourraient être revus». Enfin dans le paragraphe 6 il est proposé de rajouter aux mots «toutes ses délégations nationales» les mots «qui partagent les valeurs communes du Conseil de l'Europe».

M. Xuclà rappelle que le projet de texte a été approuvé à la fois par le Comité des Présidents et le Bureau. Après plusieurs années de construction pacifique européenne, nous nous trouvons face à des revendications nationalistes. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de réfléchir à la révision des règles de fonctionnement, comme dans le cas du rapport de M. Mignon adopté en 2012, mais de lancer une discussion sur l'avenir face à la fin d'une époque. Il ne s'agit en aucun cas de saper les valeurs mais de réfléchir aux actions à mener face aux Etats qui les sapent. Le texte devrait être voté en l'état actuel.

M. Davies regrette que l'instabilité actuelle est présentée par certains gouvernements comme étant la faute des étrangers. La déclaration devrait impérativement rappeler les objectifs inchangés de l'Organisation. Par conséquent, il propose de rajouter à la fin du paragraphe 3 «qui promeut nos valeurs fondamentales que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit.»

Mme Grozdanova se dit favorable au texte, qui partage le même esprit que la déclaration de Sofia du 27 novembre 2015 à laquelle on pourrait se référer dans le paragraphe 3.

M. Kox est d'accord avec l'oratrice précédente sur le fait que la déclaration de Nicosie découle de la déclaration de Sofia. Le texte s'interroge sur le rôle que le Conseil de l'Europe pourrait jouer dans une Europe confrontée à tant de défis. La situation n'a pas été moins compliquée au lendemain de la deuxième guerre mondiale destructrice des valeurs morales. Toutefois, trois ans après la guerre, l'appel à la création d'un espace juridique commun a abouti : le Conseil de l'Europe a été créé et la Convention européenne des droits de l'homme a été adoptée. Ensuite il a fallu attendre le début des années 90 pour reparler à nouveau d'une Europe unie. La sauvegarde de l'unité européenne sous l'égide de la Convention reste l'objectif principal. Le 4^{ème} sommet, préparé avec la participation de l'Assemblée, serait une occasion pour voir si l'Organisation pourrait jouer le rôle que les fondateurs lui ont confié il y a 70 ans.

L'amendement au paragraphe 1, proposé par M. Arieu, et sous-amendé par Mme Kobakhidze qui a ajouté «ou l'occupation», **est adopté** par 17 voix contre 4.

L'amendement de Mme Grozdanova au paragraphe 3 **est adopté** à l'unanimité.

L'amendement de M. Davies au paragraphe 3 **est adopté** à l'unanimité.

L'amendement de Mme Brasseur au paragraphe 4 **est adopté** à l'unanimité.

L'amendement de M. Arieu au paragraphe 5 auquel M. Kox s'oppose **est rejeté** par 14 voix contre 2.

L'amendement de M. Arieu au paragraphe 5 auquel M. Heer s'oppose **est rejeté** par 14 voix contre 5.

Le projet de déclaration, tel qu'amendé, **est adopté** (tel qu'il figure à l'annexe III).

11. DÉBAT D'ACTUALITÉ (SELON L'ARTICLE 53 DU RÈGLEMENT)

Aucune demande du débat d'actualité **n'a été déposée**.

12. OBSERVATION D'ÉLECTIONS

a. Observation des élections législatives au Maroc (7 octobre 2016)

Doc. 14201

*Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau:
M. Ian Liddell-Grainger (Royaume-Uni, CE)*

M. Kox, qui présente le rapport en l'absence du rapporteur, remercie les autorités marocaines pour l'aide dans l'organisation de la mission et les remarques au rapport qui pourraient sans doute y être ajoutées. Les élections se sont tenues dans un climat calme. Le nouveau système électoral, mis en place après les changements constitutionnels de 2011, a été utilisé pour la 2^{ème} fois. Il est regrettable de constater que la participation au scrutin a été faible. Seuls 15 millions d'habitants dans un pays qui compte 33 millions d'habitants ont fait la démarche de s'enregistrer sur les listes électorales et seulement 43 % de ceux enregistrés ont fait usage de leur droit. Il est fortement conseillé de renforcer la participation, notamment, en prévoyant un système d'enregistrement passif. L'accès aux bureaux de vote pour les personnes à mobilité

réduite devrait être amélioré. L'absence d'une véritable commission électorale centrale pourrait poser un problème à long terme même si, cette fois, la logistique d'organisation était irréprochable. Pour faire usage du droit de vote à l'étranger, les citoyens expatriés doivent, soit se rendre au pays, soit donner une procuration de vote. L'ouverture des bureaux de vote dans les ambassades pourrait être envisagée. A titre général, les élections ont été organisées de manière exemplaire. Beaucoup de jeunes gens et de femmes ont pu être élus.

M. Atmoun se félicite du travail hautement professionnel de la commission ad hoc. Quelques observations de nature technique, comme certaines dates ou le mode de scrutin, ont été soumises au secrétariat.

M. Lebbar souligne l'exemplarité du partenariat entre l'Assemblée et le Parlement marocain qui est prêt à travailler sur l'amélioration du système électoral en tenant compte de l'expérience d'autres pays.

M. Kox réplique en soulignant à nouveau la qualité de l'organisation des élections et en insistant sur l'amélioration de la participation et la création d'une commission électorale centrale, si nécessaire avec le concours de la Commission de Venise.

La commission **prend note** du rapport.

b. Observation des élections législatives en Géorgie (8 octobre 2016)

Doc. 14204

*Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau:
M. Emanuelis Zingeris (Lituanie, PPE/DC)*

A titre préliminaire **le rapporteur** souligne que la Géorgie continue à être tournée vers le Conseil de l'Europe et ses valeurs, et à participer pleinement aux programmes de coopération de l'Union européenne. Le pays, qui s'est beaucoup battu pour la démocratie dans les années 90, pourrait servir aujourd'hui d'exemple pour les autres pays de la région, y compris la Turquie. A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé en deux tours, *Rêve géorgien* a obtenu une majorité de 115 sièges dans le nouveau parlement. La commission ad hoc est intervenue dans le cadre d'une Mission internationale qui comprenait d'autres délégations, y compris celle du Parlement européen menée par Mme Ana Gomez. La mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH a apporté des informations permettant d'apprécier le contexte global qui précédait le scrutin. Des améliorations par rapport aux élections précédentes ont été constatées. Toutefois, il y a eu un fort déséquilibre entre les financements du *Rêve géorgien* et d'autres partis. A l'issue du scrutin, les observateurs ont formulé une recommandation portant sur la nécessité de garder une relation saine entre le pouvoir et le contre-pouvoir, y compris en évitant toute pression sur les médias qui ont une attitude critique envers le pouvoir. Une autre recommandation porte sur la nécessité de renforcer le système judiciaire : les tribunaux n'ont pas réagi aux irrégularités en temps utile. Toutefois, l'évolution globale reste positive et indique que la Géorgie progresse sur la voie démocratique. L'Assemblée pourrait demander davantage de détails sur le déroulement de l'investigation de l'attentat à la bombe contre le leader du parti d'opposition en octobre 2016.

Mme Kobakhidze souligne que les autorités se tiennent prêtes à éliminer toutes lacunes juridiques ou pratiques pour améliorer la tenue des élections. Des actions ont été menées pour éviter que des incidents isolés puissent fausser les résultats. Les observateurs internationaux et nationaux ont conclu que, malgré ces incidents, la période préélectorale a été compétitive et ouverte à tous les partis politiques. *Rêve géorgien* a basé sa campagne sur un projet de développement de société qui a su séduire des électeurs. Leur confiance, qui se manifeste par une majorité constitutionnelle, est à la fois une grande responsabilité et une opportunité d'améliorer la constitution et de mener des réformes démocratiques.

M. Xuclà confirme des améliorations par rapport aux élections précédentes. Les autorités devraient prendre note des incidents, des irrégularités, des lacunes juridiques pour améliorer le code électoral. Même si *Rêve géorgien* a perdu quelques sièges, le parti n'a pas formulé de contestations. La Géorgie reste un pays tourné vers l'Europe et le parti au pouvoir a des responsabilités, y compris celle de respecter les normes internationales.

Le rapporteur rappelle la similitude dans le parcours historique de son pays, la Lituanie, et celui de la Géorgie qui a également subi une répression totalitaire communiste. Il réitère l'importance de donner la liberté d'expression aux voix de l'opposition et d'éviter de monopoliser l'appareil de l'Etat. Il faut espérer que la gouvernance démocratique s'installe en Géorgie.

La commission **prend note** du rapport.

c. Observation des élections législatives au Monténégro (16 octobre 2016)

Doc. 14203

*Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau:
M. Aleksander Pocij (Pologne, PPE/DC)*

Le rapporteur souligne que la commission ad hoc a noté avec satisfaction que des efforts considérables ont été déployés depuis les dernières élections législatives de 2012 et l'élection présidentielle de 2013 en vue d'améliorer le cadre juridique. Les principaux changements englobent les dispositions relatives à l'inscription des électeurs et à l'identification des électeurs le jour du scrutin, à l'attribution des mandats aux minorités, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la compétence des commissions électorales. Cependant, l'absence d'un leadership collectif solide, les lacunes en matière de gestion et les tensions politiques sont autant de facteurs qui ont rendu les réunions de la commission électorale d'Etat improductives. Par ailleurs, en dépit des recommandations formulées, la loi ne prévoit pas de représentation proportionnelle des minorités nationales, que ce soit au sein des commissions électorales municipales ou des commissions de bureau de vote. La condition tenant à la résidence depuis vingt-quatre mois, critiquée lors des missions antérieures, a été maintenue. Malgré l'annonce d'informations concernant le découpage des circonscriptions, le jour du scrutin beaucoup d'électeurs n'avaient pas été informés du changement de bureau de vote. Même si la législation sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales a été améliorée, l'autorité en charge de l'application de la loi n'est pas parvenue à garantir suffisamment la transparence des activités préélectorales et des dépenses des partis. Cela a généré des accusations venant des deux côtés et relatives, soit à l'utilisation des fonds publics, soit au financement provenant de la Russie. Vingt ressortissants serbes ont été arrêtés le jour du scrutin au motif qu'ils auraient planifié des attaques contre le Premier ministre et des membres de son parti. Toutefois, une hypothèse de provocation ne peut être exclue. Pour conclure, même si les élections peuvent être considérées comme libres, l'utilisation des ressources administratives, les allégations de corruption et de financement depuis l'étranger n'ont pas permis aux différents candidats en lice de jouer à niveau égal.

Mr Zingeris s'interroge sur les auteurs éventuels de la tentative de coup d'Etat contre le Premier ministre et la classe dirigeante. **Le rapporteur** appelle à la prudence avant d'émettre l'hypothèse d'un coup d'Etat car deux jours avant les événements les deux camps se sont mutuellement accusés de tentative de provocation. La commission n'a pas eu le sentiment que les événements ont eu une influence sur les résultats du scrutin.

Mme Anttila souhaite avoir plus de précisions sur la possibilité de biffer la condition de résidence de vingt-quatre mois applicable pour bénéficier du droit de voter ou le droit de se porter candidat. **Le rapporteur** est d'accord que cette condition doit être abrogée car elle reste lettre-morte comme en témoigne la participation massive des Albanais du Kosovo aux élections.

La commission **prend note** du rapport.

d. Observation de l'élection présidentielle en République de Moldova (30 octobre et 13 novembre 2016)

Doc. 14202

*Rapporteuse de la commission ad hoc du Bureau:
Mme Elisabeth Schneider-Schneiter (Suisse, PPE/DC)*

La rapporteure rappelle que l'Assemblée observe les élections en République de Moldova depuis 1994. Le scrutin était le premier suffrage direct depuis 1996. Le pays est marqué par la situation de la Transnistrie, une entité non reconnue par le droit international et soutenue par la Russie. Il est surprenant de constater qu'en dehors de leur positionnement «pro-russe» ou «pro-européen» les candidats n'avaient pas de programme sur le développement du pays en termes d'économie, d'éducation et d'infrastructures pour lutter contre l'exode de la population. Un bon nombre d'électeurs résident à l'étranger. Le gouvernement a été accusé d'influencer les résultats de vote en décidant du nombre de bureaux de votes à l'étranger : beaucoup dans certains pays, mais insuffisant dans d'autres. Par ailleurs, le manque de bulletins de vote a été constaté dans certains bureaux de vote à l'étranger, comme à Londres par exemple. A l'issue du deuxième tour, M. Dodon, le candidat «pro-russe», a obtenu 52,29% des voix et Mme Sandu, la candidate «pro-européenne», 47,71% des voix. Le déroulement du vote a été satisfaisant. Les difficultés liées à l'accès aux bureaux de vote pour les personnes à mobilité réduite ont été palliées par des urnes mobiles. Les difficultés majeures ont été constatées pendant la période préélectorale : l'appartenance des médias aux intérêts privés, le manque de transparence dans le financement de la campagne avec des fonds prétendument venus de l'étranger, la corruption, l'utilisation abusive des ressources administratives, le rôle trop engagé de l'Eglise en dépit du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il est important pour une commission d'observation des élections de mener le travail dans l'impartialité.

Mme Mikko comprend les difficultés de la mission d'observation, elle-même ayant observé les élections en République de Moldova en tant que membre du Parlement européen. Quelle était la situation avec les bureaux de vote à l'étranger, en particulier en Russie et en Ukraine ? **La rapporteure** souligne que le manque de bureaux de vote a été un problème constaté à l'Ouest comme à l'Est : des files d'attente ont été vues à la frontière avec la Transnistrie, des électeurs ont été amenés par bus depuis la Roumanie. La commission électorale centrale va certainement devoir procéder à la réorganisation de la répartition des bureaux de vote.

M. Zingeris demande à la rapporteure quelle observation lui semblerait la plus percutante.

M. Pocij veut partager son sentiment sur la campagne de Mme Sandu qui, n'ayant pas eu d'accès aux médias et à un financement approprié, a réussi à remporter 47% des voix. Cela est significatif de la rupture de la nouvelle génération avec l'ancien système politique et est prometteur d'un avenir nouveau.

La rapporteure confirme que, même si elle n'est pas en mesure d'apporter un jugement de valeur sur les résultats des élections, elle peut néanmoins faire part des sentiments d'exaspération de la population face aux promesses non tenues du gouvernement sortant sur l'amélioration de la gouvernance dans le pays. M. Dodon a formulé nombre de promesses électorales, dont le renforcement des liens commerciaux avec la Russie. En même temps, il n'a pas renoncé aux ambitions européennes du pays. Cette ouverture sur les deux côtés a sans doute joué en sa faveur lors de l'élection.

13. QUESTIONS POLITIQUES ET DEMOCRATIE La situation à Alep

Doc. 14197

*Rapporteur de la Commission des questions politique et de la démocratie :
M. Jean-Claude Mignon (France, PPE/DC)*

En l'absence du rapporteur le rapport est présenté par le membre de la commission **M. Rouquet** qui rappelle que l'Assemblée ne peut pas rester indifférente face à la crise syrienne pour des raisons humaines et également en vue de l'impact que cette situation a sur le flux des réfugiés. Le rapport prend position et appelle à la résolution du conflit qui a fait plus de 300 000 morts et 6,5 millions de réfugiés. La résolution propose de condamner l'attaque sur la population civile et appelle à la cessation du bombardement d'Alep par les forces militaires syriennes et russes, à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, à la permission d'accès à l'aide humanitaire. La guerre civile en Syrie est marquée par l'intervention des puissances régionales ou internationales étrangères dans le conflit : les Etats-Unis, la Russie, l'Iran, la Turquie, la France et autres. Il reste à espérer que les Etats-Unis et la Russie trouveront une position commune. Il est important que la Syrie décide elle-même de son avenir une fois la situation stabilisée. Le Conseil de l'Europe et ses institutions pourraient y contribuer. La communauté internationale est appelée à soutenir le processus de reconstruction et de restauration de la paix en engageant des efforts financiers, diplomatiques et militaires. On anticipe déjà la réticence possible de la population en Europe concernant des dépenses supplémentaires. En France, une étude récente de la Cour des comptes a démontré que le coût des opérations extérieures a au moins doublé.

M. Davies appuie pleinement le texte mais rappelle qu'il ne faut pas oublier l'objectif stratégique sous-jacent du bombardement de civils par la Fédération de Russie engendrant des flux de réfugiés vers l'Europe. Quatre semaines avant le Brexit, M. Poutine a déclaré avoir rempli son objectif. Son objectif est la division de l'Europe pour avoir la voie libre en Ukraine et ailleurs. L'élection de M. Trump a rendu la Russie encore plus puissante.

M. Zingeris estime qu'il est indispensable de prévoir un mécanisme pour pouvoir poursuivre et condamner les crimes commis par le dénommé Etat islamique et d'autres groupes terroristes.

M. Ariev remercie le rapporteur et propose **un amendement** visant à condamner les crimes de guerre que constituent les bombardements contre les cibles civiles. **M. Kox** s'oppose car un rapport séparé va porter sur le sujet des crimes de guerre dans les conflits armés. L'amendement est **adopté** par 9 voix contre 7.

La commission **adopte** un projet de résolution [Résolution 2139 (2016)] et un projet de recommandation (Recommandation 2096 (2016)).

Sir Roger Gale prend la présidence.

14. QUESTIONS SOCIALES, SANTE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**a. Assurer l'accès aux soins de santé à tous les enfants en Europe**

Doc. 14194

*Rapporteuse de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :
Mme Stella Kyriakides (Chypre, PPE/DC)*

La rapporteure rappelle l'objectif du rapport. Dans certains pays les services de santé ont fait l'objet de politiques d'austérité. L'accès aux soins de santé est devenu plus difficile pour les enfants et les familles qui vivent dans des conditions précaires du fait, par exemple, du chômage ou de la pauvreté ou parce qu'ils sont immigrés. Les systèmes devraient garantir à tous les enfants les meilleurs soins, y compris les soins préventifs ou palliatifs, également en ce qui concerne les maladies chroniques ou mentales. Pour cela il est nécessaire d'améliorer la collecte de données dans le secteur de la santé, notamment, des déterminants de la santé comme les inégalités en matière d'éducation et de revenus. Une attention particulière doit être portée aux groupes d'enfants les plus vulnérables issus des minorités ethniques. Les enfants doivent avoir leur voix dans la détermination de la prestation des soins de santé. Parmi les obstacles à l'accès aux services de santé on peut citer l'absence de couverture médicale, le manque de mobilité, le manque de compétences linguistiques ou encore le manque d'accès à l'information. Au cours de l'élaboration du rapport une visite en Grèce, pays lourdement touché par une crise économique, a été effectuée, et un point de situation en République de Moldova a été réalisé. Enfin, les soins prénataux ont également été analysés.

La commission **adopte** un projet de résolution (Résolution 2139 (2016)].

Le Président reprend le fauteuil présidentiel.

b. L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Europe Doc. 14196

*Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :
M. Geraint Davies (Royaume-Uni, SOC)*

Le rapporteur rappelle le contexte marqué par l'accord de Paris, la conférence sur le réchauffement climatique à Marrakech et l'élection de M. Trump qui voudrait avancer sur le sujet de la fracture hydraulique et n'accepte pas l'idée du changement climatique. Par conséquent, il faut être réaliste. Il faut surveiller l'augmentation de la température : actuellement elle augmente de 2° C par an, voire de 4° C en Afrique. Le rapport porte sur la fracturation hydraulique, qui est vue comme une solution stratégique et est pratiquée déjà dans certains pays comme les Etats-Unis. Cela entraîne la baisse du prix du pétrole et la baisse des investissements dans les énergies renouvelables. 75 % des combustibles fossiles ont été épuisés. Compte tenu de l'impact des émissions de méthane, la fracturation hydraulique est plus nocive pour la Terre que les émissions de charbon. La fracturation est l'injection de 6 millions de gallons d'eau contenant des produits chimiques dans une roche. Les eaux de reflux qui en résultent sont pleines de produits cancérigènes. Aux Etats-Unis la fracturation bénéficie de dérogations aux lois sur la protection de l'air et la propriété de l'eau. L'Europe pourrait prévoir une meilleure réglementation de ces pratiques, notamment en fixant des critères en matière de santé humaine et de santé animale. La fracturation doit continuer à être interdite dans les pays où elle est interdite actuellement : l'Allemagne, la France, la Bulgarie. De plus, il est nécessaire que l'Europe investisse plus dans les énergies renouvelables ou les panneaux solaires en Afrique du Nord en les reliant à l'Europe du Sud. Au Royaume-Uni la fracturation bénéficie d'aides fiscales contrairement aux panneaux solaires. Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et l'Accord économique et commercial global (CETA) ne devraient pas prévoir une possibilité pour les sociétés américaines de poursuivre les Européens pour la modification des règles. Le projet de résolution propose de se concentrer sur les énergies renouvelables, d'encadrer les fracturations éventuelles, de maintenir la hausse de la température mondiale en-deçà de 2° C, le contrôle de la qualité de l'air, et insiste sur la responsabilité pénale pour le non-respect des normes environnementales.

M. O'Reilly félicite le rapporteur pour son travail engagé et informe la commission que l'Irlande a récemment interdit la fracturation. Toutefois, l'industrie de la fracturation continue d'insister sur le fait que leurs nouvelles méthodes sont moins nocives et plus respectueuses de l'environnement.

Le rapporteur souligne que le projet de résolution encourage les méthodes plus respectueuses de l'environnement en cas de fracturation. Aux Etats-Unis les pratiques de fracturation restent non-réglées, ce qui a conduit à des problèmes d'eau contaminée, comme en Arizona, ou à des séismes. Depuis 2004 les émissions de méthane aux Etats-Unis ont augmenté de 30 %. Certes, il y a des améliorations au niveau des technologies. Toutefois, le projet de résolution appelle à limiter les émissions globales en amont à moins de 1 % et celles sur le site de fracturation à 0,1% de la production de gaz naturel et l'eau doit être décontaminée : aux Etats-Unis ce sont des processus coûteux mais qu'on peut contourner

du fait de la dérogation aux lois sur la protection environnementale. Même si, en raison de conditions géologiques difficiles, l'Europe ne dispose pas du même potentiel, elle doit montrer que le monde n'est pas prêt à accepter plus de fracturations hydrauliques. Il faut continuer d'avancer sur les initiatives de Paris nonobstant l'élection de M. Trump.

Ms Kyriakides, Présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, félicite le rapporteur.

La commission **adopte** un projet de résolution [Résolution 2140 (2016)].

15. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

16. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Madrid en mars 2017.

La séance **est levée** à 16h30.

ANNEXE I

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSION

1. La situation en Turquie

Proposition de résolution déposée par M. M.A. Jensen et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14163

Renvoi à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur «Le dialogue post-suivi avec la Turquie»*

2. Etude sur la résistance aux antimicrobiens qui se propage en Europe

Proposition de résolution déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Doc. 14164

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

3. Poursuivre et punir les crimes contre l'humanité voire le possible génocide commis par Daech

Proposition de résolution déposée par M. Destexhe et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14167

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour avis*

4. Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Proposition de résolution déposée par Mme Strik et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14168

Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

(L'Assemblée a adopté la [Résolution 2073 \(2015\)](#) et la [Recommandation 2078 \(2015\)](#) «Pays de transit: relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile», et la [Résolution 2050 \(2015\)](#) «La tragédie humaine en Méditerranée: une action immédiate est nécessaire»)

5. Soutenir les interventions humanitaires en faveur des réfugiés vulnérables en Méditerranée

Proposition de résolution déposée par Mme Santerini et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14170

Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur «Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe» (Renvoi 4203 du 22 avril 2016)*

6. Lutter contre le crime organisé en facilitant la confiscation des avoirs illicites

Proposition de résolution déposée par M. van de Ven et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14171

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

7. L'Etat de droit à nouveau menacé dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution déposée par M. Fabritius et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14172

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur «Renforcer l'Etat de droit dans les pays d'Europe du Sud-Est grâce à des réformes ciblées du système judiciaire» (Renvoi 4087 du 17 novembre 2014, prolongé jusqu'au 30 juin 2017)*

8. La situation de la liberté des médias en Hongrie
Proposition de résolution déposée par M. Mesterházy et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14173

Renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur «Attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe» (Renvoi 4136 du 22 juin 2015)*

B. DEMANDE DE MODIFICATION DE RENVOI

1. Les contre-discours face au terrorisme
Proposition de résolution déposée par M. Byrne et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 14032
Renvoi 4209 du 27 mai 2016 – validité: 27 mai 2018

Renvoi à commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour avis*

ANNEXE II

Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Pedro AGRAMUNT Spain

Chairpersons of Political Groups / Président(e)s des groupes politiques

Mr Jordi XUCLÀ Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président(e)s de l'Assemblée

Sir Roger GALE United Kingdom
M. René ROUQUET France
Mr Włodzimierz BERNACKI Poland
Mr Zsolt NÉMETH Hungary
Ms Ioanetta KAVVADIA Greece
Mr Michael Astrup JENSEN Denmark
Ms Antonio GUTIÉRREZ Spain

Chairpersons of National Delegations / Président(e)s de délégations nationales

Ms Dzhema GROZDANOVA Bulgaria
Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus
Ms Dana VÁHALOVÁ Czech Republic
Ms Marianne MIKKO Estonia
Mr Michael Astrup JENSEN Denmark
Ms Sirkka-Liisa ANTTILA Finland
M. René ROUQUET France
Mr Frank SCHWABE Germany
Ms Manana KOBAKHIDZE Georgia
Ms Ioanetta KAVVADIA Greece
Mr Zsolt NÉMETH Hungary
Mr Joseph O'REILLY Ireland
Mr Emanuelis ZINGERIS Lithuania
Mme Anne BRASSEUR Luxembourg
Mr Nico SCHRIJVER Netherlands
Mr Włodzimierz BERNACKI Poland
Ms Aleksandra DJUROVIĆ Serbia
Ms Ksenija KORENJAK KRAMAR Slovenia
Mr Pedro AGRAMUNT Spain
Mr Jonas GUNNARSSON Sweden
Mr Alfred HEER Switzerland
Mr Volodymyr ARIEV Ukraine
Sir Roger GALE United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /
Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie**

Mr Mogens JENSEN Denmark

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr Frank SCHWABE (in the absence of the Chairperson / en l'absence du Président) Belgique

**Chairperson of the Committee Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**
Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**
Ms Sahiba GAFAROVA Azerbaijan

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**
Mr Volodymyr ARIEV Ukraine

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**
Ms Elena CENTEMERO Italy

**Chairperson of Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the
Council of Europe (Monitoring Committee) / Président(e) de la Commission pour le respect des
obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**
M. Cezar Florin PREDA Roumanie

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Présidente de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**
Mme Liliane MAURY PASQUIER Suisse

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**
Mr Boriss CILEVIČS Latvia

**Rapporteurs (not members of the Standing Committee) /
Rapporteur(e)s (non-membres de la Commission permanente)**
M. Aleksander POČIEJ Pologne
Mme Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER Suisse
Mr Geraint DAVIES United Kingdom

Members of the Parliamentary Assembly / Membres de l'Assemblée parlementaire
Ms Christiana EROTKRITOU Cyprus

Partners for Democracy / Partenaires pour la démocratie
Mr El Mehdi ATMOUN Morocco
M. Abdesselam LEBBAR Maroc

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Demetris SYLLOURIS President of the House of Representatives of Cyprus / Président
de la Chambre des Représentants de Chypre

Mr Ioannis KASOULIDES Minister for Foreign Affairs of Cyprus and Chairperson of the
Committee of Ministers / ministre des Affaires étrangères de
Chypre et Présidente du Comité des Ministres

Delegation Secretaries / Secrétaires de délégations

Ms Sonja LANGENHAECK Belgium
Mr Petar VITANOV Bulgaria
Ms Veronika KRUPOVÁ Czech Republic
Ms Gabriella MARANGOU d'AVERNAS Cyprus
Mr Panicos POURGOURIDES Cyprus
Mr Kenneth FINSEN Denmark
Ms Mette VESTERGAARD Denmark

Ms Liisi VAHTRAMÄE	Estonia
Ms Maria FAGERHOLM	Finland
M. Xavier PINON	France
Mr Aleksandre RAMISHVILI	Georgia
Mr Michael HILGER	Germany
Ms Voula SYRIGOS	Greece
Ms Judit GOTTSCHALL	Hungary
Mr Martins OLEKŠS	Latvia
M. Mohammed Taib COHEN	Maroc
Mr Bas NIEUWENHUIZEN	Netherlands
Mme Hanna KUCHARSKA-LESZCZYNSKA	Pologne
Mr Vladimir FILIPOVIĆ	Serbia
Ms Alja ŠKIBIN	Slovenia
Mr Magnus NORDSTRÖM	Sweden
Mr Daniel ZEHNDER	Switzerland
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques

Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mme Francesca ARBOGAST	SOC
Mr Tom VAN DIJCK	EC / CE
Ms Valeriia ANDRONENKOVA	EC / CE (Assistant / Assistante)
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Mr Mário MARTINS	Director General / Directeur Général
Mr Mark NEVILLE	Head of the Private Office / Chef du Cabinet
Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Ms Sonia SIRTORI	Secretary of the Bureau / Secrétaire du Bureau
Mme Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente
Ms Nathalie BARGELLINI	Principal Administrative Assistant, Communication Division / Assistante administrative principale de la Division de la Communication
Ms Sally-Ann HONEYMAN	Administrative Assistant, Table Office / Assistante administrative du Service de la séance
Mme Annick SCHNEIDER	Assistant to the Secretary General / Assistante du Secrétaire Général
Mme Naouelle TEFIFEHA	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau
Mr Martin McMILLAN	Assistant of the Standing Committee / Assistant de la Commission permanente

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mme Mireille PAULUS	Secretary of the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres
Ms Biljana PRLJA	Political Advisor, Directorate of Political Affairs / Conseillère politique, Direction des affaires politiques

Other participants / Autres participants

Ms Theodora CONSTANTINIDOU	Permanent Representative of Cyprus to the Council of Europe / Représentante Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe
----------------------------	--

Ms Vassiliki ANASTASSIADOU	Secretary General of the House of Representatives of Cyprus / Secrétaire Générale de la Chambre des représentants de Chypre
Mr Socrates SOCRATOUS	Director of International Relations, House of Representatives of Cyprus / Directeur des relations internationales, Chambre des représentants de Chypre
Ms Avgousta CHRISTOU	International Relations Officer, House of Representatives of Cyprus / Chargée des relations internationales, Chambre des représentants de Chypre
Ms Louikia MOUYI	International Relations Officer, House of Representatives of Cyprus / Chargée des relations internationales, Chambre des représentants de Chypre
Ms Maria AGROTOU	Senior Stenographer, House of Representatives of Cyprus / Sténographe principale, Chambre des représentants de Chypre
Ms Antigoni PAPADOPOULOU	Former member of the Parliamentary Assembly (Cyprus) / Ancienne membre de l'Assemblée parlementaire (Chypre)

ANNEXE III

Déclaration de Nicosie

Adoptée par la Commission permanente le 25 novembre 2016²

Appel en faveur d'un processus réellement inclusif pour faire face aux défis actuels

L'Europe fait aujourd'hui face à plusieurs défis gigantesques : le terrorisme, la pression migratoire et les flux de réfugiés, l'augmentation des inégalités, la montée de l'euroscpticisme, le nationalisme, le populisme et la xénophobie, la persistance de conflits gelés et ouverts, l'annexion ou l'occupation de territoires de pays voisins, et la réapparition de divisions entre les Etats membres du Conseil de l'Europe.

La situation dans le voisinage de l'Europe est encore plus instable et volatile en raison des pressions politiques et sociales, de l'insécurité et des guerres menées en Syrie et en Libye. Parallèlement, le poids géopolitique de l'Europe diminue au niveau mondial.

Il est urgent et impératif que le Conseil de l'Europe s'adapte au contexte actuel et soit mieux armé pour relever les défis qui se posent. L'Assemblée parlementaire, comme indiqué dans sa Déclaration de Sofia du 27 novembre 2015, a par conséquent lancé un processus de réflexion sur la nécessité d'organiser un quatrième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe qui serait le cadre tout désigné pour relancer la mission essentielle du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation paneuropéenne offrant un espace juridique commun à 820 millions d'Européens, qui promeut nos valeurs fondamentales que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit.

Pour sa part, et parallèlement à la réflexion globale sur le rôle et les fonctions de l'Organisation, l'Assemblée devrait continuer à réfléchir en profondeur à son identité, à son rôle et à sa mission en tant qu'organe statutaire de l'Organisation et, au sens plus large, en tant que forum européen de dialogue interparlementaire qui vise à toucher tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ce faisant, elle devrait se demander si ses mécanismes, ses instruments et ses règles de fonctionnement interne permettent toujours d'obtenir les résultats pour lesquels ils ont été conçus ou s'ils doivent être revus et mis à jour pour tenir compte des changements majeurs actuels.

Pour que ce processus ait toutes les chances de réussir, y compris pour ce qui est de la préparation d'un quatrième sommet, l'Assemblée devrait compter sur la participation et l'engagement actifs de toutes ses délégations nationales.

² Présentée par le Président de l'Assemblée parlementaire